

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE
CRETEIL
11-19, Boulevard Jean-Baptiste Oudry
94000 CRETEIL

L'Officier du Ministère Public

à

Maître Aris SABATAKAKIS
17, Rue de PASSY
75016 PARIS

Références à rappeler : RO 23/0 [REDACTED] **- PV 66** [REDACTED]

AFM 941 [REDACTED]

Rédacteur : FBt_AFM

Maître,

Par lettre, vous avez attiré mon attention sur les Amendes Forfaitaires Majorées émises à l'encontre de votre client, Monsieur G [REDACTED], demeurant [REDACTED], et appartenant aux dossiers : 23 [REDACTED] (AFM n° 9 [REDACTED] 4), 23 [REDACTED] 89 (AFM n° 94 [REDACTED] 5), 23 [REDACTED] 1 (AFM n° 94 [REDACTED] 3) et 24 [REDACTED] 2 (AFM n° 9 [REDACTED] 50).

Après examen de votre réclamation, j'ai le plaisir de vous faire connaître que j'ai décidé de procéder à l'arrêt des poursuites à l'encontre de Monsieur [REDACTED] sur ces quatre dossiers d'infractions.

Si ce dernier a fait l'objet d'une saisie sur salaire ou compte bancaire, il sera remboursé directement par le Trésor Public sous forme de lettre-chèque. Vous n'avez aucune démarche à effectuer.

INFORMATION IMPORTANTE : Pour le suivi de votre remboursement éventuel du Trésor Public, les services de la Trésorerie Val de Marne Amendes ne recevant pas le public jusqu'à nouvel ordre, votre client peut les contacter via leur adresse e-mail : t094035@dgfip.finances.gouv.fr ou par téléphone du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h au 01.43.53.02.44.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à CRETEIL, le 12/02/2025

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

